



DEMANDE D'OBTENTION D'UNE CAPACITE PROFESSIONNELLE

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Monsieur Madame

Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____

Prenom(s) : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____

Adresse physique : _____ Commune : _____

BP : _____ Code postal : _____ Commune : _____

N° Téléphone : _____ N° Portable : _____ Mail : _____ @ _____

II – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je souhaite obtenir une attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes sur :

- Diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation juridique, économique, comptable, commerciale ou technique ou diplôme de l'enseignement technique sanctionnant une formation aux activités de transports.
- Formation de la chambre des métiers de Nouvelle-Calédonie.
- Expérience professionnelle acquise en Nouvelle-Calédonie d'au moins 3 ans consécutifs dans l'exercice de fonctions de direction.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation définitive mentionnée au bulletin n° 3 du casier judiciaire entraînant une interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle.

Par ailleurs, j'ai bien pris connaissance du fait que ma demande d'obtention de capacité ne débouchera pas obligatoirement sur l'inscription au registre des TRP, conformément à la délibération modifiée n°540 du 25 janvier 1995 (cf. notice au verso : condition d'inscription au registre des TRP)

Nom : _____ **Prénom (s) :** _____

Fait à _____, le _____

Pour servir et valoir ce que de droit,
(Signature du demandeur)

Timbre fiscal

La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Accusé réception DITTT :

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- 1 **timbre fiscal** à 1700 F.CFP

- 1 copie d'un **justificatif d'identité** en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité recto verso ou permis de conduire)

- 1 copie d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois : facture d'électricité, d'eau ou de téléphone, d'enlèvement des ordures ménagères, quittance de loyer, dernier avis d'imposition ou de non-imposition comportant l'adresse physique au(x) nom(s) **du (ou des) dirigeant(s) de l'entreprise**. S'il n'est pas à votre nom, fournir en plus : une attestation de logement signée par le logeur et une copie du justificatif d'identité du logeur (ou si en situation maritale une copie du certificat de mariage ou du livret de famille).

- Pour un envoi de l'attestation de capacité par voie postale, joindre OBLIGATOIREMENT une **enveloppe** affranchie au tarif en vigueur libellée au nom, prénom(s) et adresse du demandeur. **Attention, la DITTT ne pourra être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement du courrier.**

Selon le cas :

- Attestation de formation de la chambre des métiers.

- Copie du diplôme d'enseignement supérieur, si diplôme référencé au point A ci-dessous.

- Copie du diplôme d'enseignement supérieur + justificatif d'expérience professionnelle d'au moins 1 an si diplôme référencé au point B ci-dessous.

- Justificatif détaillé de la nature et de la durée de l'expérience professionnelle (voir condition ci-dessous)

Liste des diplômes permettant à leurs titulaires d'obtenir l'attestation de capacité

A. L'attestation de capacité est délivrée aux personnes titulaires de l'un des diplômes désignés ci-après :

- diplôme national de l'enseignement supérieur spécialisé en transport ou comportant une option transport ;

- certificat de scolarité ou diplôme spécialisé en transport ou comportant une option transport délivrés par un établissement reconnu par l'Etat et dont le recrutement s'effectue au minimum au niveau du baccalauréat ;

- diplôme d'ingénieur spécialisé en transport ou comportant une option transport délivré par une école figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur en application de la loi du 10 Juillet 1934 ;

- brevet de technicien transport ;

- diplôme de fin d'études de l'Ecole de Direction des Transports Routiers (E.D.T.R.) et diplôme de fin d'études de l'Ecole de Techniciens des Transports (E.T.T.) ;

- brevet professionnel « agent des entreprises de transport et des activités auxiliaires » ;

- baccalauréat professionnel (section Exploitation des transports).

B. L'attestation de capacité est délivrée aux personnes titulaires de l'un des diplômes désignés ci-après, sous réserve d'une expérience professionnelle d'au moins une année dans une entreprise de transport routier de marchandises, de transport routier de personnes, de loueur de véhicules industriels ou dans une autre entreprise, si l'activité exercée relève du domaine des transports :

- diplôme national de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation juridique, économique, comptable, commerciale ou technique ;

- certificat de scolarité ou diplôme sanctionnant une formation juridique, économique, comptable, commerciale ou technique délivrés par un établissement reconnu par l'Etat et dont le recrutement s'effectue au minimum au niveau du baccalauréat ;

- diplôme d'ingénieur délivré par une école figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur en application de la loi du 10 Juillet 1934 ;

- diplôme délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers (C.N.A.M.) ou l'un des instituts dépendant du C.N.A.M. s'il sanctionne une formation juridique, économique, comptable, commerciale ou technique ;

- brevet de technicien supérieur sanctionnant une formation juridique, économique, comptable, commerciale ou technique.

Condition de recevabilité de l'expérience professionnelle

Expérience professionnelle d'au moins 3 ans consécutifs dans l'exercice de fonctions de direction, à condition que ces fonctions n'aient pas pris fin depuis plus de 3 ans à la date de la demande, au sein d'une entreprise de transport public routier de personnes (TRP). Ces fonctions doivent avoir consistées soit dans la direction d'une entreprise en tant que responsable d'établissement principal ou secondaire, soit dans l'emploi d'adjoint de ce dernier.

Condition d'inscription au registre des TRP

Vous pouvez bénéficier d'une inscription au registre des TRP (Transport Routier de Personnes) lorsque votre activité de transport rentre dans une des catégories suivantes :

- Vous êtes une personne publique (collectivité), ou sous-traitant d'une personne publique, et proposez un service public de transport collectif régulier ou à la demande ;

- Vous êtes une personne morale (entreprise) et proposez un service de transport collectif occasionnel ;

- Vous êtes une personne morale (entreprise), disposez de plus de « 2 voitures particulières » et proposez un service de location avec chauffeur.

Sont exclus du registre TRP : Taxis, VLC, location de véhicules avec chauffeur (≤ 2 VP), transport sanitaire, voitures de pompes funèbres, services à la personne (aide à domicile), location de véhicules sans chauffeur, transports effectués par les garderies...



Transport Public Routier de Personnes

RECEPISSE DE DEMANDE D'OBTENTION D'UNE CAPACITE PROFESSIONNELLE

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Monsieur Madame

Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____

Prenom(s) : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____

Adresse physique : _____ Commune : _____

BP : _____ Code postal : _____ Commune : _____

N° Téléphone : _____ N° Portable : _____ Mail : _____ @ _____

II – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je souhaite obtenir une attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes sur :

- Diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation juridique, économique, comptable, commerciale ou technique ou diplôme de l'enseignement technique sanctionnant une formation aux activités de transports.
- Formation de la chambre des métiers de Nouvelle-Calédonie.
- Expérience professionnelle acquise en Nouvelle-Calédonie d'au moins 3 ans consécutifs dans l'exercice de fonctions de direction.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation définitive mentionnée au bulletin n° 3 du casier judiciaire entraînant une interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle.

Par ailleurs, j'ai bien pris connaissance du fait que ma demande d'obtention de capacité ne débouchera pas obligatoirement sur l'inscription au registre des TRP, conformément à la délibération modifiée n°540 du 25 janvier 1995 (cf. notice au verso : condition d'inscription au registre des TRP)

Nom : _____ **Prénom (s) :** _____

Fait à _____, le _____
Pour servir et valoir ce que de droit,
(Signature du demandeur)

Timbre fiscal

La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.
Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Accusé réception DITTT :